

MAIRIE
de
CONDAT-SUR-GANAVEIX



19140

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 juin 2026

L'An deux mil vingt-six, le 5 juin, à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascal GRELLET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

PRÉSENTS : GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULCRAND Gérard, BOUTHIER LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia,

ABSENTS : BOUTHIER LAMICHE Sylvie - GORSE Laurent

POUVOIR : BOUTHIER LAMICHE Sylvie à BOURNAZEL Sandra
GORSE Laurent à NONY Claire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SAGE Cécile

• QUORUM ATTEINT

A l'ordre du jour

- ✓ Approbation du PV du CM du 27 avril 2026
- ✓ Désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales
- ✓ Salon de coiffure :
 - Devis du salon de coiffure
 - Approbation du bail avec rétrocession du matériel du salon de coiffure et Loyer à 200€
- ✓ Appel à location pour l'appartement du 1^{er} étage au 14 place de la Mairie
- ✓ Validation de la délibération pour les suppressions de postes suite au passage en CST.
- ✓ Questions diverses

Monsieur le Maire constate les membres présents, absents et représentés du Conseil Municipal et déclare la séance ouverte

- Après l'approbation du PV du CM du 27 avril 2026

029/2026

POUR	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULGRAND Gérard, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia,
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : SÉNATORIALES. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Le conseil municipal s'est réuni en salle polyvalente, le 5 juin 2026 à 20 heures 30 minutes

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mr/Mme FULCRAND Gérard / NONY Claire.

Mr/Mme BREUIL Vincent / VAL Élodie

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

GRELLET Pascal - SAGE Cécile – CHAUNU Nicolas – NONY Claire – CANONICO Cyrille – PRIOUX Nelly – ALEXANDRE Fabien

Mr le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mr GRELLET Pascal : 15 voix
- Mme SAGE Cécile : 15 voix
- Mr CHAUNU Nicolas : 12 voix
- Mme NONY Claire : 3 voix

Mr GRELLET Pascal, Mme SAGE Cécile et Mr CHAUNU Nicolas ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mr CANONICO Cyrille : 12 voix
- Mme PRIOUX Nelly : 12 voix
- Mr ALEXANDRE Fabien : 12 voix

M CANONICO Cyrille, Mme PRIOUX Nelly et Mr ALEXANDRE Fabien ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

030/2026

POUR	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULCRAND Gérard, BOURNAZEL Sandra, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia,
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DU SALON DE COIFFURE.

Dans le cadre de l'opération d'investissement inscrite au budget principal 2026, article 231, opération 00167 « rénovation du salon de coiffure », Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des devis des entreprises :

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

- VM PLATRERIE 19 pour des travaux de doublage des murs et du plafond du salon.
- EINSARGUEIX pour des travaux électriques
- BPS COLOR pour les peintures

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la rénovation, de l'embellissement, la modernisation du salon de coiffure.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis :

VM PLATRERIE 19 : travaux de doublage des murs et du plafond du salon

- ✓ Travaux de doublage des murs pour un montant de 2 824.20 € HT
- ✓ Travaux de doublage du plafond pour un montant de 7 632.00 € HT

EINSARGUEIX : travaux électriques

- ✓ Modifications électricité pour un montant de 2 583.63 € HT
- ✓ Fourniture et installation pavés leds pour un montant de 982.89 € HT

BPS COLOR pour les peintures

- ✓ Peintures pour un montant de 222.31 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les devis des entreprises :

- VM PLATRERIE 19 pour un montant total de 10 456.20 € HT
- EINSARGUEIX pour un montant total de 3566.52 € HT
- BPS COLOR pour un montant total de 222.31 € HT

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les devis.

- ✓ **Approbation du bail avec rétrocession du matériel du salon de coiffure**

Ce point a été reporté à une date ultérieure car le Bail commercial est en cours de rédaction.

031/2026

POUR	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULCRAND Gérard, BOUTHIÉ LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia,
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : AUGMENTATION DU LOYER DU SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite au départ à la retraite de Mme Monique DUMONT, des travaux de rénovation ont été engagés dans le salon de coiffure et sont maintenant achevés.

Il expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de répercuter ces travaux sur le loyer mensuel et précise que Mme Corine MIMOUN, la nouvelle locataire a été informée et a accepté cette augmentation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DIT** que le loyer mensuel sera de 200 € à compter du 1^{er} juin 2026
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le nouveau bail avec la locataire

✓ **Appel à location pour l'appartement du 1^{er} étage au 14 place de la Mairie**

Ce point a été reporté au mois de septembre 2026 pour réaliser d'éventuels travaux de rafraîchissement.

032/2026

POUR	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULCRAND Gérard, BOUTHIÉ LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia,
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau modifié par le Conseil Municipal le 22 juin 2023

Vu l'avis du CST du 19/05/2026

Monsieur le Maire propose pour faire suite à la mise en disponibilité d'un agent et au départ en retraite d'un agent de la filière administrative, pour une bonne organisation des services,

- **LA SUPPRESSION**

- 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} classe à temps non complet -12h10
- 1 poste d'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} classe à temps non complet – 13h00
- 1 poste d'ADJOINT DU PATRIMOINE à temps non complet – 2h00
- 1 poste d'ATTACHÉ TERRITORIAL à temps complet -35h00

- **LA CRÉATION**

- 1 poste d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION à temps non complet 13h
- 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à temps non complet – 15h
- 1 poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} Classe ou 2^{ème} Classe à temps complet
- Ou
- 1 poste de RÉDACTEUR DE 1^{ère} ou de 2^{ème} Classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter les modifications du tableau telles que proposées par Monsieur le Maire
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision à compter du **01/06/2026**.

DIT que des crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2026

✓ **Questions diverses**

- Mme Claire NONY demande au conseil la création d'une commission pour l'avenir du multi-services et La mise en place d'un contrat avec Intermarché pour la station-service.

Réponse : Nous devons réfléchir tous ensemble, voire même consulter la population.

A ce jour, aucune information officielle sur le départ de Sandrine et Sullivan (Pas de préavis).

- Avancement du PLU

Réponse : Pas encore eu le temps de regarder.

- Mme Patricia BORDILLON :
Liste des personnes vulnérables suite à la mini canicule,
Recensement des personnes vulnérables et se répartir les tâches

L'ordre du jour étant clos, la séance se termine à 21h38